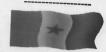
République du Sénégal Un Peuple - Un But - Une Foi

0 0 0 Q.0 0 1 9 /MESRI/CROUSZ/DIR/CSA/og



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Ziguinchor, le 1 4 MARS 2024

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES DE ZIGUINCHOR (CROUS/Z)



LE DIRECTEUR

ANALYSE : Décision accordant une subvention à la commission sociale des 3 UFR (SES, ST et LASHU) de l'Université Assane SECK de Ziguinchor

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-08 du 02 mars 2016 portant création des Centre Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales (CROUS) de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2017-962 du 17 mai 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2023-247 du 18 Janvier 2023 portant nomination du Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor;

Vu la demande de subvention.

DECIDE

ARTICLE premier - Une subvention de deux millions cinq cent mille (2 500 000) de francs CFA est accordée à la commission sociale des 3 UFR (SES, ST et LASHU) de l'Université Assane SECK de Ziguinchor pour l'organisation de leur Kayy Ndogou pour les étudiants de ladite Université.

ARTICLE 2 - Le Chef des Services Administratifs, le Chef de la Division des Affaires Financières et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

AMPLIATIONS

- · CSA
- · AC
- DAF
- Chrono

